

C'est sous cette forme exceptionnelle d'indignation que l'opinion publique nationale et internationale doit être saisie.

Elle est dictée par l'extrême gravité d'une situation institutionnelle et politique à Madagascar, soudainement attisée par un acte inqualifiable perpétré par un pouvoir qui ne cache plus son caractère despotique, illustré, ce 27 juillet 2012, par l'expulsion manu militari de l'épouse du Président Ravalomanana et de sa belle-fille vers une destination lointaine asiatique, alors même que provenant d'Afrique du Sud, lieu de leur résidence temporaire, elles venaient d'atterrir à l'aéroport international d'Ivato à Antananarivo. Ces deux personnes, placées sous forte escorte policière, sont ainsi rejetées et déportées, sans ménagement, à des dizaines de milliers de kilomètres de leur patrie, démunies de tout, ce par la simple volonté d'un régime aux abois.

Il y a violation flagrante des droits élémentaires dont doit jouir toute personne souhaitant regagner son pays, sur laquelle, par ailleurs, aucune charge de poursuite ne pèse. S'agissant au surplus de mères de famille, le devoir élémentaire de respect de la dignité humaine a été bafoué allant jusqu'à infliger des blessures à l'une d'elles. Plus qu'une grave faute commise par les hautes instances du régime, au surplus ordonnée et endossée au sommet de la Présidence de la Transition, qui disqualifie irrémédiablement ces dernières, tant à l'égard de la communauté internationale qu'à celui de la nation entière, il s'agit d'une forfaiture.

De tels actes indignes de responsables étatiques, lesquels s'abaissent à des méthodes viles, parce qu'ils sont en outre contraires au droit des gens en matière internationale, dont le respect par tout Etat du concert des nations constitue un ardent devoir, doivent être condamnés sans appel. Ce d'autant plus qu'ils interviennent dans le cadre d'un délicat processus engagé sous l'égide internationale, et qu'ils font fi des prescriptions édictées dans le sens d'un apaisement et d'un respect mutuel.

Au demeurant, nul ne saurait faire un procès d'intention ni au Président Ravalomanana ni à son épouse, pour la décision prise d'un retour de cette dernière dans son pays natal pour y rejoindre son fils, la simple éventualité de son inopportunité conjoncturelle ne pouvant en aucun cas servir de motif justificatif à des actes assimilables à des voies de fait.

Aucun démocrate au monde ne saurait rester insensible à de tels faits, l'indifférence ne pouvant qu'inciter leurs zéloteurs à la multirécidive, d'ailleurs déjà consommée par des actes antérieurs. Chacun est ainsi instamment invité à manifester sa solidarité active aux démocrates malgaches, face à une question qui dépasse le caractère strictement national et qui, au contraire, entame l'autorité conférée par les parties prenantes malgaches à la communauté internationale pour la résolution de la crise institutionnelle et politique que traverse Madagascar. Chacun est invité à effectuer selon la forme jugée adéquate, à toutes démarches nécessaires de nature à mettre en garde les hautes autorités de Madagascar et de les mettre devant leurs élémentaires responsabilités au regard de leurs engagements internationaux et du droit des gens en matière internationale.

Le **Parti Social Démocrate de Madagascar**, qui partage avec les partis frères étrangers les mêmes valeurs de gouvernance, se référant en cela à sa tradition au service de la démocratie et des droits fondamentaux, fondateur de la 1^{ère} République de Madagascar, se sent en devoir de prendre la présente initiative, dans le but de contribuer à une juste résolution de la crise actuelle, à renforcer la compréhension mutuelle et la coopération internationale entre peuples du monde.

Fait à Antananarivo, le 28 Juillet 2012

L'humanisme au service du développement et du progrès social de Madagascar